

Solidaires en action N° 73

Le 25 janvier 2012

Non à de nouvelles restrictions au droit de grève !

Union
syndicale
Solidaires

Très régulièrement, des député-es en mal d'inspiration déposent des propositions de loi visant à restreindre les quelques droits dont disposent les salarié-es au sein des entreprises, à commencer par celui de faire grève.

Sud
Rail

Solidaires
Transports

Sud
Aérien

Alter

Solidaires
Sud
Prévention & Sécurité

C'est ce qui s'est produit en novembre 2011, la Droite voulant ainsi « répondre » à une grève du Personnel Naviguant Commercial du secteur aérien. Le mois de décembre a été marqué par la grève reconductible des salarié-e-s de la sûreté aéroportuaire. L'occupation des postes de travail des grévistes par la Police et la Gendarmerie a montré que le patronat sait trouver du côté gouvernemental un appui sans limite ! Le projet de loi déposé en novembre refait alors surface, agrémenté d'amendements qui en aggravent encore la portée liberticide et antisociale. Sous couvert d'information vers les usagers, les représentant-es du Patronat à l'Assemblée nationale s'attaquent aux droits des travailleurs/ses, aux libertés de tous !

- ➔ Le projet de loi soumis à l'Assemblée le 24 janvier impose dans le secteur aérien ce qui a été infligé aux salarié-es des transports terrestres en 2007 : allongement de la durée du préavis, déclaration individuelle d'intention de faire grève à déposer 48 heures avant celle-ci. Il « découvre », mais pour les seules périodes de grève, les besoins de service public dans des secteurs (prévention/sécurité, manutention, etc.) livrés aux entreprises privées.
- ➔ Plusieurs amendements élargissent ces dispositions aussi au **secteur maritime**.
- ➔ Le projet et ses amendements **renforcent le dispositif antigrève, y compris dans les transports terrestres (ferroviaire, urbains) :**

- invention d'un service minimum pour les trains de marchandises (mêlant là aussi entreprises publiques et privées !)
- déclaration individuelle d'intention de se mettre en grève devant être renouvelée toutes les 24 heures.
- et même préavis de 24 heures pour avoir le droit de reprendre son service !

Ce projet contient des dispositions certainement inapplicables : comment obliger un-e salarié-e à se déclarer gréviste 48 heures avant le début d'une grève dans une entreprise où il n'y a pas de notion de préavis de grève ? Comment obliger un-e gréviste à ne reprendre le travail que plus de 24 heures après l'avoir décidé ? Pourquoi reprendre la notion de déclaration individuelle renouvelée toutes les 24 heures alors qu'en 2007 le Conseil constitutionnel a implicitement confirmé qu'une seule déclaration s'imposait ?

Le souci de ces député-e-s n'est pas d'améliorer les conditions de transport des usagers.

- ➔ En quoi essayer d'interdire les grèves de 59 minutes, et avoir des mouvements plus longs, sera utile aux usagers ?
- ➔ En quoi obliger le personnel soumis à la procédure de la déclaration individuelle à attendre 24 heures avant de reprendre son service, sera utile aux usagers ?
- ➔ En quoi l'amélioration de l'information sera-t-elle utile aux usagers, lorsque cela ne porte que sur les périodes de grève, et pas sur les problèmes techniques, organisationnelles, de sous-effectif, ou encore climatiques ?

Avec ce projet, le patronat tente également d'instituer une consultation sur la poursuite ou non de la grève au bout de 8 jours ... une consultation organisée par les directions d'entreprise. **La grève appartient aux grévistes, son déroulement, sa poursuite ou son arrêt aussi. Ce n'est ni aux patrons, ni aux non-grévistes d'en décider !**

Douane : Rouen, Bordeaux, les mobilisations se succèdent

Les mobilisations se succèdent à la Douane. **Le 19 janvier, la mobilisation fut un indéniable succès à Rouen** : 40 % de grévistes au Havre, plus de 150 personnes devant la Direction, envahissement du Comité Technique de Proximité, ... du jamais vu depuis longtemps ! Les mêmes causes (suppressions d'emplois, restructurations, perte des repères collectifs au travail, dégradation des conditions de travail) produisent les mêmes effets : **le 26 janvier, c'est à Bordeaux que Solidaires Douanes, CGT, CFDT, UNSA appellent le personnel à se rassembler, toujours à l'occasion d'une réunion du CTP**. Rouen, Bordeaux, ce n'est qu'un début : la lutte s'intensifie pour exiger une autre politique de l'emploi public. Stop aux suppressions, à bas les RGPP, recrutons massivement ! **La douane est un service public pour protéger pas pour spéculer !**



Presse : contre les mutualisations/suppressions d'emplois

Le SNJ, SUD et FO apportent leur soutien aux journalistes des rédactions techniques de *L'Express* et de *L'Expansion* qui ont exprimé, par leurs communiqués, leur refus des mutualisations. **La direction doit renoncer à transformer les salarié-e-s en journalistes multi-titres.** En effet, la restructuration de *L'Expansion* est le prétexte à une mutualisation déguisée des journalistes « plume » et à une mutualisation imposée aux rédactions techniques. **Les mutualisations ne sont pas inéluctables : la direction ne peut pas exiger des titulaires d'une carte de presse de collaborer à un autre titre que celui pour lequel ils ont été engagés.** En décembre, les grévistes réclamaient une rédaction spécifique pour *L'Expansion*, dont l'identité doit être garantie afin d'assurer qualité et pérennité. Dans le groupe, *L'Entreprise*, *Mieux Vivre*, *Classica* ou *Lire*, des titres aux effectifs réduits (ce que sera bientôt *L'Expansion* restructuré) disposent d'une équipe rédactionnelle propre. La direction ne doit pas transformer la rédaction de *L'Expansion* en un simple service, lui-même logé au sein du service Economie de *L'Express*. Le SNJ, SUD et FO exigent une rédaction « plume » et technique 100% dédiée à *L'Expansion*.

Vandoeuvre (54) : Educateurs/trices en lutte depuis 2 mois

Après avoir supprimé des dizaines de postes au sein des services de PMI (Protection Maternelle et Infantile), et des équipes de prévention spécialisée publiques, le Conseil Général (socialiste) de Meurthe et Moselle s'attaque aux équipes de prévention spécialisée privées. Pour s'opposer à cette politique, **les éducatrices et les éducateurs de l'association Vivre dans la Ville à Vandoeuvre se sont engagé-e-s dans une grève tournante depuis le 5 décembre 2011.** Ces salarié-e-s, soutenu-e-s par SUD Collectivités Territoriales, SUD Santé Sociaux, et la CGT, luttent pour la défense de leurs emplois, de leurs conditions de travail et pour la préservation de la qualité du service rendu aux populations les plus fragiles qu'ils et elles accompagnent, les jeunes en particulier. Ils et elles se sont installé-e-s, chaque jour depuis le début de leur mobilisation, aux heures ouvrables dans le hall d'accueil du Conseil Général où ils popularisent leur lutte auprès des agents du département et des visiteurs/ses de cette administration.



Un journal de grève quotidien est disponible
<http://www.fsl-nancy.fr/reprise-du-mouvement-de-grève-des-éducateurs-trices-de-vivre-dans-la-ville-au-cg54>

Dans l'unique but de contrer leur grève, le vice-président du Conseil Général a décidé de déconventionner leur association. Cela devrait se traduire dès le 1er février par un licenciement collectif. Belle façon de gérer un conflit social ! Il va sans dire que la mobilisation continue.

Daunat (71) : solidarité contre la répression antisyndicale

Nous avons évoqué dans un précédent « Solidaires en action » la situation de notre camarade Téhani, trainée devant le tribunal par le secrétaire CGT du CE, pour avoir exercé son droit à la formation en tant qu'élue CE ! Solidaires 71 est intervenue auprès de l'UD CGT, Solidaires Industrie auprès de la fédération CGT, pour suggérer que cette lamentable affaire cesse : sans succès.

Il a donc fallu dénoncer ce scandale, expliquer la situation aux salarié-es de *Daunat*, leur demander de soutenir Téhani. C'est ainsi que le 19 janvier, **des militant-es de Solidaires 71, mais aussi du 58 et du 21, sont venu-es soutenir la section syndicale SUD, sur place. Des tracts ont permis d'informer le personnel, et beaucoup ont signé la pétition proposée.** Le secrétaire du CE n'a guère semblé à l'aise, incapable de justifier réellement ses actes. En agissant ainsi, il soutient très activement la direction de *Daunat* qui s'attaque à la section syndicale SUD depuis sa création ; il est encore temps pour lui d'arrêter les frais en annulant sa plainte ... avant que la solidarité autour de Téhani apparaisse encore plus publiquement lors de l'audience devant le tribunal !

Assurances : grève historique à La Mutuelle des motards

A la Mutuelle des motards, les propositions salariales de la direction représentaient une perte sèche de 400 € en moyenne suite à la suppression de la prime d'intéressement. Inacceptable pour des syndicats dignes de ce nom !

La section SUD (Solidaires Assurances), Fo et la CGC ont appelé le personnel à se réunir en Assemblée Générale. Les représentants syndicaux ont rappelé les revendications défendues face à la direction et le blocage patronal. **La direction ne propose qu'une augmentation générale de 1,19%, soit en moyenne 29 € bruts par mois pour chaque salarié-e. Les mêmes prévoient pour 2012 une augmentation de 15% du chiffre d'affaires !** La direction refusant de faire de nouvelles propositions, les trois organisations syndicales ont appelé le personnel à cesser le travail le 17 janvier. **Près de la moitié des 300 personnes du siège, à Montpellier, ont débrayé ... une « première » dans cette entreprise !** Il aura fallu encore 3 jours à la direction pour proposer une nouvelle négociation salariale 7 jours plus tard ... Souhaitons que cette fois, les demandes exprimées, massivement, par le personnel soient prises en considération...

La Poste : le personnel R.H. massivement en grève

Le 10 janvier, pour la première fois, l'ensemble des personnes des services Ressources Humaines de La Poste a fait grève. Le pourcentage de grévistes montre le mécontentement : 40% du personnel RH en grève à l'appel de SUD PTT, CGT et FO. Alors que les directions se veulent rassurantes, ce mouvement montre que les problèmes s'accumulent et perdurent. Dans tous les métiers, il y a des urgences à régler.

Les conditions de travail sont dégradées, avec des conséquences concrètes : arrêts-maladie en augmentation, stress, manque de formation... Depuis des mois, le personnel et les organisations syndicales alertent les directions, dont la seule réponse est le déni. « Vous êtes en surnombre » est une réponse insupportable quand le manque d'emplois est criant.

Les revendications légitimes des gestionnaires, à savoir une requalification et une prime d'adaptation de 3 000 €, sont refusées en bloc. Pour SUD PTT, il faut un cadrage national : que cela soit en termes de promotion, de niveau de fonction ou de prime, le siège de La Poste, doit réagir et ne pas se contenter de renvoyer vers des discussions avec les directions de métiers. L'éclatement par métiers et la fin de l'égalité de traitement entre gestionnaires sont un danger pour une gestion pérenne et équitable de tous les postier-es. **SUD PTT propose aux autres organisations syndicales de construire la suite nécessaire, pour obliger la direction à satisfaire les revendications.**



Journées intersyndicales Femmes : 13 et 14 mars

Ces journées existent depuis 1998. Elles ont été initiées par des militantes de différents syndicats, notamment de la FSU, de la CGT et de Solidaires. **Ces militantes étaient impliquées dans le mouvement féministe, au-delà de leur engagement syndical... L'idée, qui sous-tendait la démarche à l'époque, partait du constat que les inégalités entre hommes et femmes perduraient dans le monde du travail mais aussi que les femmes ne prenaient pas toute leur place dans le syndicalisme.** Le choix a été fait de tenir cette initiative chaque année au mois de mars, en clin d'œil au 8 mars, journée internationale de luttes des femmes. Dès le début, nous avons fait le lien entre ce que vivent les femmes au travail et ce qu'elles vivent dans la société en général, en particulier au sein de la famille. Chaque année, nous traitons des questions spécifiques au travail et des sujets renvoyant à la domination patriarcale qui perdure dans notre société. Nous donnons la parole à des chercheuses et chercheurs travaillant sur ces différentes questions et à des militantes syndicales des trois organisations partie-prenante. Au fil des années, nous avons abordé des sujets aussi divers que les conditions de travail, la santé, les retraites, les femmes immigrées, l'Europe, l'égalité professionnelle, la précarité, les violences, l'utilisation du corps des femmes, le langage et bien sûr la place des femmes dans le syndicalisme.

Ces journées permettent de mettre en commun les analyses et les réponses syndicales. Au-delà des appartenances syndicales, beaucoup de constats sont identiques quant aux difficultés (et résistances !) réelles de prise en charge syndicale, au-delà des déclarations de principe, des inégalités professionnelles. **En 2012, ces journées se dérouleront les mardi 13 et mercredi 14 mars** à la Bourse du travail (85 rue Charlot, 75003 Paris – métro République ou Filles du Calvaire). Au programme :

- **Lesbophobie et travail** : interventions de l'association SOS Homophobie et de la sociologue Natacha Chetcuti (Ecole des hautes études en sciences sociales)
- **Révolutions arabes : quels enjeux pour les femmes ?** Interventions de Nawla Darwiche (Association femme nouvelle, Egypte), Alhem Belhadj (Association des femmes tunisiennes démocrates), Nadia Chaabane (Militante tunisienne en France), Marguerite Rollinde (chercheuse, Paris 8).
- **Egalité dans la Fonction publique** : interventions de Françoise Milewsvi (économiste, OFCE) et de représentantes FSU, CGT, Union syndicale Solidaires.
- **Sports de femmes ou sports pour les femmes ?** Projection du film « Alice Milliat, la conquête du sport féminin » et interventions de Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Anne Roger (chercheuses sur sports et genre).

Cheminot-es de la Loire : 75 jours de grève !

Soixante quinze jours de grève, c'est ce qu'il aura fallu pour obtenir des négociations avec la direction nationale. Durant tout ce temps, les militant-es SUD-Rail ont multiplié les contacts avec les associations d'usagers et des élu-es politiques, rendu compte aux cheminot-es lors des assemblées générales et lutté contre la communication mensongère de la direction régionale, soutenue par la CFDT et l'UNSA.

Soixante quinze jours d'un conflit qui aurait pu être évité si la direction régionale SNCF avait accepté de discuter sur les points de désaccords liés à cette nième restructuration. Au lieu de ça, la direction régionale a exacerbé les tensions entre usagers et cheminot-es, discréditant via les médias et la communication interne, les organisations syndicales et les cheminot-es en lutte, au mépris des risques d'agressions qui ne cessent d'augmenter à la SNCF. **Soixante quinze jours de grèves pour obtenir des engagements écrits qui, s'ils ne répondent pas à la revendication initiale des cheminot-es en lutte, engagent la direction SNCF sur la non-filialisation de l'établissement de la Loire.**